Ontario

Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario

Rapport annuel

2010-2011

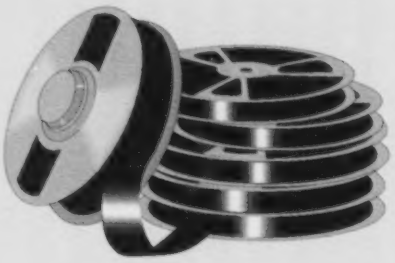

www.ofrb.gov.on.ca

Ontario **Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario**

Le 1er novembre 2011

L'honorable Margarett Best
Ministre des Services aux consommateurs
Édifice Mowat, 6e étage
900, rue Bay
Toronto (Ontario)
M7A 1L2

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 2011.

Le rapport dresse le bilan des fonctions et des responsabilités de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario en vertu du mandat qui lui est conféré par la *Loi de 2005 sur le classement des films* et présente les résultats d'exploitation de l'exercice financier.

Je vous prie d'accepter, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Janet Robinson

Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario

4950, rue Yonge, bureau 1B
Toronto (Ontario) M2N 6K1
Téléphone : 416 314-3626 Téléc. : 416 314-3632
Site Web : www.ofrb.gov.on.ca

Ontario

Table des matières

Rapport de la présidente 3

La Commission et ses opérations

Notre mission 6
Notre organisme 6
Types de comités 6
Classement des films 8
Justification du classement 8
Notre collectivité 9
Refus d'approbation 10

Bilan financier et bilan des activités 11

Présidence et membres de la Commission 13

Rapport de la présidente

L'exercice 2010-2011 a constitué une année passionnante pour la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario (CCCO) en raison de son déménagement dans ses nouvelles installations entièrement accessibles, inaugurées officiellement le 15 avril 2010 par la ministre Sophia Aggelonitis. Nos activités quotidiennes ont répondu aux attentes et nous avons continué à respecter les délais de service escomptés.

Activités quotidiennes

En 2010-2011, la CCCO a classé 4 938 films, visionnant un total de 418 670 minutes de film. De plus, nous avons classé 1 688 films supplémentaires par documentation.

Au 31 mars 2011, la CCCO était composée de 20 membres représentant un bon échantillon de la population diversifiée de l'Ontario. Nous devons continuer à maintenir l'équilibre entre les membres hommes et femmes, et à nous assurer que nos membres soient représentatifs de la province dans son ensemble.

Sur décision de la présidente, l'examen des films de 35 mm continue d'être confié à des comités de trois membres. Les membres plus anciens travaillent individuellement (on parle de « comités » d'une seule personne) pour l'approbation des films destinés aux adultes. Des comités composés de deux membres se chargent du visionnement des DVD et des vidéos grand public. Il y a eu 509 comités de visionnement, dont 301 se composaient d'une seule personne. Tous les membres continuent de recevoir une formation sur les lignes directrices régissant la classification des films et le travail administratif nécessaire à la préparation des rapports sommaires.

La CCCO a poursuivi la mise à jour de son *Member Reference Manual*, un document conçu pour être facilement modifiable en cas de nouvelles politiques et procédures. Le secteur des films pour adultes demeure stable, de même que le nombre de refus d'approbation.

Les projections destinées à l'information du public continuent de connaître un grand succès auprès de la collectivité et des écoles de cinéma universitaires. Nous avons organisé 22 projections publiques qui ont attiré environ 440 participants.

Nous avons également poursuivi nos sondages dans le cadre des projections destinées à l'information du public pour mesurer l'efficacité de ce programme. Les résultats de ces sondages se trouvent à la page 11.

Nos films de messages d'intérêt public, qui ont été produits par des étudiants d'écoles de cinéma en Ontario, passent toujours dans les cinémas Cineplex et Empire de l'Ontario, dans le hall de 60 cinémas et dans le cadre des avants programmes numériques de 55 cinémas et sur 587 écrans, quand le temps et la place le permettent.

L'objectif de ces messages était de faire connaître au public le système de classification des films et le travail de nos futurs cinéastes ainsi que leurs moyens novateurs d'expliquer notre système de classification des films. J'espère reconduire ce programme l'année prochaine, car il s'agit d'un outil précieux pour informer le public de ses choix.

ShowCanada est un salon annuel de l'industrie du cinéma organisé par l'Association canadienne des distributeurs de films. Les commissions provinciales de classement des films y ont d'ailleurs tenu leur réunion annuelle. Elles ont profité de l'occasion pour se rencontrer et discuter de leurs préoccupations communes et de leurs initiatives. La réunion 2010, à laquelle j'ai participé, a eu lieu à Vancouver, en Colombie-Britannique.

Nous avons tenu une réunion de la Commission au complet le 28 mai 2010. La formation, en 2009, d'un comité dont le mandat était de mettre à jour les définitions de nos éléments a été examinée, soumise au vote et a reçu l'unanimité le 28 mai 2010.

Objectifs de la présidente

En tant que présidente de la CCCO, mon premier objectif est de renseigner les consommateurs de l'Ontario. Il importe que la Commission fournisse aux membres du public suffisamment

d'information pour leur permettre d'exercer des choix éclairés en matière de divertissement pour eux-mêmes, et surtout, pour leurs enfants.

Notre site Web avait déjà été agrandi afin de présenter le classement des films, des indications quant à leur contenu, ainsi que des points précis des observations formulées par le comité au cours du processus de classification.

Nous continuons d'envoyer la brochure de la CCCO, intitulée *Le choix est à vous*, qui explique la classification des jeux vidéo, aux groupes intéressés à l'instar des bibliothèques et des écoles. En mai 2010, nous avons envoyé plus de 20 000 autres exemplaires à 104 centres de développement de la petite enfance de l'Ontario. Cette brochure, qui est également disponible sur le site Web de la CCCO, vise à aider les parents à mieux comprendre le système de classification des films et des jeux vidéo et à leur indiquer où chercher l'information sur les films et les jeux vidéo en vue d'exercer des choix avisés.

À l'avenir, nous entendons continuer à entretenir d'excellentes relations de travail avec l'industrie du cinéma et les autres commissions cinématographiques provinciales, à nous évertuer à améliorer notre site Web et à développer de nouvelles idées et de nouveaux projets aux fins de sensibiliser et de servir notre clientèle, la population de l'Ontario. Comme je l'ai déjà dit, j'espère reconduire le programme de messages d'intérêt public destiné aux étudiants universitaires.

J'envisage l'avenir avec confiance et j'ai la ferme intention de relever les nouveaux défis, de promouvoir l'éducation et de stimuler l'innovation.

Ontario

La Commission et ses opérations

Notre mission

La CCCO reçoit son mandat du gouvernement de l'Ontario, par l'entremise de la *Loi de 2005 sur le classement des films* (la Loi), et le remplit en tant qu'organisme autonome relevant du ministère des Services aux consommateurs.

À quelques exceptions près, aucun film (long métrage/bande-annonce), y compris les vidéos et les DVD, ne peut être distribué ou présenté en Ontario sans avoir été classé au préalable par la CCCO.

En vertu de la *Loi de 2005 sur le classement des films*, la CCCO examine et classe les films grand public. Elle est également chargée d'examiner et d'approuver les films à caractère sexuel pour adultes destinés à la distribution et à la présentation publique. En Ontario, les catégories de films (Général, Surveillance parentale recommandée, 14A, 18A et Réservé aux adultes) sont définies par le Règlement 452/05 pris en application de la Loi.

Notre organisme

La CCCO est un organisme axé sur la collectivité et ses membres proviennent de diverses collectivités ontariennes. Il s'agit d'hommes et de femmes qui appartiennent à tous les groupes d'âge, qui proviennent de divers horizons ethniques et professionnels et qui ont des orientations sexuelles diverses.

Sur recommandation du ministre des Services aux consommateurs et du Conseil des ministres provincial, le lieutenant-gouverneur nomme par décret les membres pour un mandat de deux ans. Ce mandat peut être renouvelé pour trois ans, puis cinq ans, soit un maximum de dix ans au sein de la Commission.

Les membres travaillent 7,25 heures par jour, généralement quatre ou cinq fois par mois, et reçoivent une indemnité journalière.

Types de comités

Il y a trois types de comités de visionnement, chacun étant supervisé par un membre ayant plus d'ancienneté. Chaque type de comité remplit un rôle différent :

Comité régulier :

Ce comité se compose d'un à trois membres. Les membres tentent de s'entendre sur le classement, mais il arrive parfois que l'un d'eux s'oppose au classement attribué; ce membre peut alors demander l'intervention d'un comité supplémentaire.

Comité supplémentaire :

De deux à quatre membres de la Commission visionnent le film. Les résultats du comité régulier et du comité supplémentaire sont combinés, et la majorité l'emporte. Comme ce processus est lancé par un membre, il ne coûte rien au distributeur. Nous estimons que ce type de comité fait partie de notre programme interne d'assurance de la qualité.

Comité d'appel :

Ce comité est sollicité et payé par le requérant qui n'est pas d'accord avec la décision initiale de la CCCO. Il est composé de trois à cinq membres qui n'ont pas encore vu le film en question. Sa décision quant au classement ou à l'approbation du film est finale, sous réserve de l'objection du directeur, qui a le droit d'exiger un réexamen de la décision.

Un film controversé soumis à ces trois comités peut arriver à être visionné par 12 membres de la Commission.

Réexamen :

Aux termes de la *Loi de 2005 sur le classement des films*, le directeur peut soumettre un film, y compris un jeu vidéo, à la Commission ou demander à une personne qui distribue, présente ou offre de distribuer ou de présenter un film ou un jeu vidéo à la Commission en vue de réexaminer la classification ou l'approbation, ou de déterminer si un film s'y soustrait. Dans un tel cas, aucuns frais supplémentaires ne seront exigés du requérant et du comité composé d'un minimum de trois membres qui n'ont pas encore vu le film en question. La décision du comité est définitive.

Classement des films

Les membres de la CCCO examinent la nature générale de l'intégrité du film dans son ensemble, et le classifient en s'appuyant sur la Loi et les lignes directrices établies. Ces lignes directrices sont continuellement revues et mises à jour, ce qui permet à la Commission d'être objective tout en se gardant une marge de manœuvre. De cette façon, elle peut non seulement préserver l'intégrité des normes qui ont cours dans la collectivité, mais également apprécier et prendre en compte les qualités artistiques de la production ou son importance sociale ou documentaire.

Pendant la projection du film, chaque membre du comité note avec soin tous les éléments qui contribueront à sa classification : utilisation d'un langage grossier, présence de nudité, violence, activité sexuelle, scènes d'horreur et répercussions psychologiques du contenu. Après la projection, les membres du comité entament une discussion en consultant leurs notes et établissent le classement du film.

Chaque élément noté est évalué en fonction de son contenu, de son traitement et de l'effet cumulatif qu'il aura sur le spectateur. Les membres évaluent le style, le ton, la durée, la fréquence et la quantité de détails visuels et/ou verbaux. Le rapport entre ces éléments et le récit est également pris en compte dans la décision du comité.

En plus du classement d'un film, la CCCO peut ajouter des indications complémentaires telles que nudité, langage grossier ou violence brutale. Ces avertissements, tout comme le classement, doivent figurer sur toute publicité pour aider le public à exercer un choix éclairé.

Justification du classement

Un bureau de classification aide les consommateurs à exercer des choix éclairés au sujet des films qu'ils voient. Dans tous les pays développés, les amateurs de cinéma veulent être renseignés, autrement que par l'industrie cinématographique, sur le groupe d'âge auquel s'adresse le film (son classement) et sur son contenu (indications supplémentaires tels que langage grossier, violence, nudité, etc.). Cette information permet aux spectateurs de

déterminer si un film est approprié pour leurs enfants ou pour eux-mêmes.

La plupart des pays développés, dont les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, la France, l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la Norvège, le Danemark et la Suède, sont dotés d'un bureau de classification des films.

L'activité principale de la CCCO consiste à classifier les œuvres. La Commission constitue une précieuse source d'information sur les films et les vidéos et aide les spectateurs à exercer les choix éclairés en matière de divertissement, pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Notre collectivité

Les normes qui prévalent au sein de la collectivité demeurent une priorité lorsque la CCCO révise ses lignes directrices. La Commission dispose de plusieurs outils pour évaluer les besoins des collectivités qu'elle dessert.

La CCCO est structurée de façon à pouvoir résoudre les problèmes précis liés aux normes qui prévalent dans les collectivités. Les membres de la CCCO sont des personnes qui viennent des quatre coins de la province de l'Ontario et qui visionnent des films à temps partiel. Ils appartiennent à divers groupes d'âge, sont de divers horizons ethniques et professionnels et ont des orientations sexuelles diverses. Nous nous efforçons de compter autant d'hommes que de femmes parmi nos membres.

En général, tous les membres de la Commission se réunissent pour discuter des modifications à apporter aux politiques, aux procédures et aux lignes directrices. Toutes les modifications sont débattues et soumises au vote de l'ensemble des membres avant d'entrer en vigueur.

La Commission réévalue sa perception des normes sociales lors de projections qui ont lieu deux fois par mois et qui réunissent le comité d'examen officiel et les membres du grand public. Les opinions du public sur l'éventuelle classification sont ensuite comparées avec la décision officielle du comité.

La Commission reçoit également des commentaires des médias, de groupes d'intérêt et du grand public par lettre, téléphone, télécopieur, courriel ou par son site Web.

Sa responsabilité est de comprendre et de représenter les normes qui prévalent au sein des collectivités de l'Ontario.

Refus d'approbation

Le pouvoir de la CCCO de refuser d'approuver des films, subordonné aux dispositions relatives à l'obscénité selon le *Code criminel* du Canada, a été limité aux seuls films qui ont pour sujet principal la représentation explicite d'activités sexuelles. La Commission revoit régulièrement ses lignes directrices sur les films à caractère sexuel pour adultes afin de s'assurer qu'elle travaille en conformité, dans le cadre de son mandat en tant qu'organisme de réglementation provincial, avec les règles de l'Agence des services frontaliers du Canada et le Code criminel du Canada. La CCCO n'intervient aucunement dans les activités visant à déterminer l'obscénité ou la pornographie juvénile. Ces fonctions relèvent de la police et de l'autorité fédérale.

Bilan financier et bilan des activités 2010-2011

Bilan financier – 2010-2011

Revenus :	Frais de classement des films et des vidéos*	**2 634 690 $**
	Revenus totaux	**2 634 690 $**
Dépenses :	Indemnités quotidiennes	**441 362 $**
	Dépenses directes de fonctionnement	**54 317 $**
	Dépenses administratives et générales	**519 607 $**
	Dépenses totales ***	**1 015 287 $**

* Pour le classement des films, y compris des vidéos et des DVD, les distributeurs paient 4,20 $ la minute. Pour les films grand public en langues autres que l'anglais et le français, les frais sont fixes et sont de 78,75 $ par film. Le classement des films grand public produits au Canada est gratuit. Des frais sont également exigés pour le classement des bandes-annonces et pour certains films classés sur dossier.

** Note : Ne sont pas inclus dans ces données les coûts indirects se rapportant à des activités telles que les inspections, les mesures coercitives, les activités juridiques, l'examen des politiques, etc.

Répartition par catégorie
Films grand public visionnés (toutes langues confondues)

	2010-2011	*2009-2010*	*2008-2009*	*2007-2008*	*2006-2007*
Général	13 %	14 %	13 %	19 %	18 %
Surveillance parentale	32 %	32 %	29 %	28 %	29 %
14A	40 %	41 %	40 %	36 %	40 %
18A	11 %	11 %	12 %	10 %	8 %
Réservé aux adultes	4 %	2 %	6 %	7 %	5 %

Résultats du sondage sur les projections d'information destinées as public - 2010-2011

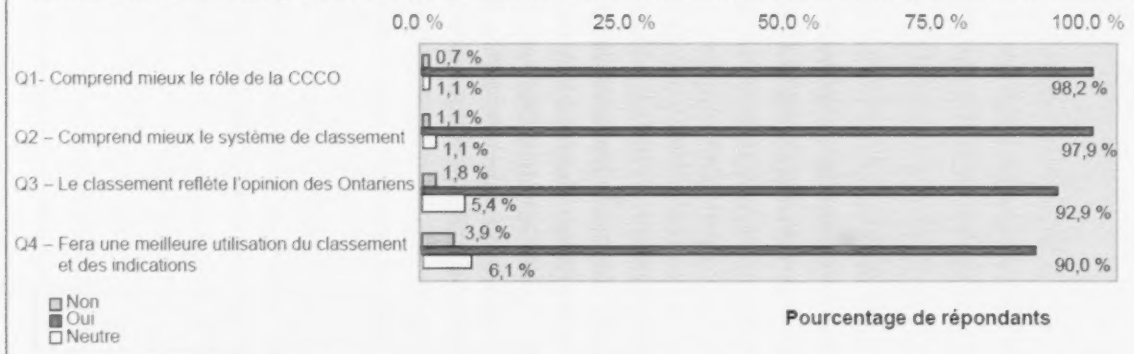

Ontario

Bilan financier et bilan des activités

	2010-2011	2009-2010
Bilan financier		
• Revenus*	2 634 690 $	2 547 092 $
• Dépenses**	1 015 287 $	1 106 007 $
Bilan des opérations		
Films visionnés		
• Grand public (anglais et français)	1 033	1 170
• Grand public (autres langues)	146	168
• À caractère sexuel, pour adultes	3 334	2 810
• Bandes-annonces de films grand public	425	429
Total - Films visionnés	**4 938**	**4 577**
Minutes de projection		
• Grand public (anglais et français)	103 230	120 547
• Grand public (autres langues)	17 624	19 910
• À caractère sexuel, pour adultes	296 948	255 859
• Bandes-annonces de films grand public	868	882
Total - Films visionnés	**418 670**	**397 198**
Films classés sans visionnement		
• Films grand public (classés sur dossier)	1 688	1 681
Appels/Non-approbation/Réexamen		
• Appels – décision révisée	20	14
• Appels – décision maintenue	11	12
• Décisions de non-approbation	19	10
• Réexamen – décision révisée	2	1
• Réexamen – décision maintenue	0	1
Comités de visionnement		
• Nombre de comités	509	526
• Moyenne des minutes visionnées par le comité	823	755
Délai de service		
• Film 35mm (norme <=1 - 2 jours)	1,4	1,4
• Vidéo/DVD (grand public) (norme <=10 jours)	6,6	7,9
• Vidéo/DVD (adulte) (norme <=10 jours)	7,2	8,7
Projections publiques		
• Nombre de projections	22	21
• Nombre de participants	440	365

* Pour le classement des films, y compris des vidéos et des DVD, les distributeurs paient 4,20 $ la minute. Pour les films grand public en langues autres que l'anglais et le français, les frais sont fixes et sont de 78,75 $ par film. Le classement des films grand public entièrement produits au Canada est gratuit. Des frais sont également exigés pour le classement des bandes-annonces et pour certains films classés sur dossier.

** Sont exclus de ces données les coûts indirects se rapportant à des activités telles que les inspections, les mesures coercitives, les activités juridiques, l'examen des politiques, etc.

Présidente

Janet Robinson

Janet Robinson est infirmière autorisée. Elle a travaillé pendant 24 ans dans une clinique d'obstétrique et de gynécologie. Elle a fondé une société de consultants qui offrait des visites à domicile aux nouveaux parents.

Pendant plusieurs années, Janet a travaillé à temps partiel comme infirmière d'entreprise au Toronto Star, à Ontario Power Generation et à l'hôtel Royal York.

Janet est également très active au sein de la collectivité où elle vit avec son conjoint. Le couple a deux enfants, maintenant adultes, et trois petits enfants. Lorsque son emploi du temps le permet, elle s'adonne à ses loisirs favoris, la lecture et le golf avec ses amis et sa famille.

Présidente suppléante

Shauna Stein

Shauna Stein a été nommée pour occuper la présidence de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario lorsque la présidente est absente ou incapable de siéger.

Elle a dans un premier temps été nommée, en mars 2007, représentante de la collectivité au tribunal de révision du RCP/OAP, et ce, pour un mandat de trois ans. Shauna a enseigné pendant plus de dix ans, tant dans des établissements publics que privés. Elle est monitrice accréditée de yoga et elle a enseigné bénévolement le yoga à des femmes atteintes de la sclérose en plaques, par l'intermédiaire du Service des parcs et des loisirs de la ville de Toronto.

Shauna est titulaire d'un baccalauréat ès arts en sociologie et d'un baccalauréat spécialisé en sociologie de l'Université York, de même qu'un baccalauréat en éducation/COF de l'Université de Toronto.

Ontario

Membres de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario

Membre	Ville	Première nomination (à ce poste)	Date de fin du mandat en cours
Poonamdeep Bhinder	Brampton	15 juillet 2009	14 juillet 2011
Joe Bognar	Thunder Bay	29 novembre 2010	28 novembre 2012
Susan Kaminesky Blair	Toronto	21 août 2008	20 août 2013
Tina Bragagnolo	Toronto	28 mai 2003	27 mai 2011
Pat Brown	Brantford	15 juillet 2005	14 juillet 2013
Tony Cosentino	London	5 juillet 2004	4 juillet 2011
Donald Duprey	Toronto	14 novembre 2006	13 novembre 2011
Lorraine Dupuis	Sudbury	11 avril 2006	10 avril 2014
Cathy Ferlisi	Concord	25 octobre 2006	24 octobre 2011
Joanne Jackson	Ajax	21 août 2008	20 août 2013
Jean-Paul Jean – Bapiste	Toronto	2 novembre 2009	1er novembre 2011
Adam Garnet Jones	Toronto	22 octobre 2009	21 octobre 2011
Fred Kushnir	Windsor	29 novembre 2010	28 novembre 2012
Kristina Laukkanen	Toronto	25 octobre 2006	24 octobre 2011
Lindsay Lesse	Toronto	29 novembre 2010	28 novembre 2012
John Mastroianni	Welland	15 juillet 2009	14 juillet 2011
Sue Rainville	Toronto	1er juin 2006	31 mai 2013
Janet Robinson	Toronto	15 octobre 2004	14 juillet 2013

Membre	Ville	Première nomination (à ce poste)	Date de fin du mandat en cours
Annemarie Shrouder	Toronto	24 septembre 2008	1er juillet 2010 (démission)
Shauna Stein	Toronto	22 novembre 2000	21 novembre 2011
Trudie Villeneuve	Toronto	5 janvier 2006	4 janvier 2014
Peter Watts	Burlington	21 août 2008	20 août 2013